



Actualités RH “Loi de transformation de la fonction publique”

DURÉE : 2 jours **code web ACRH**
PRIX : 1497 € HT (1796,40 € TTC)

Formation animée par notre partenaire **GERESO**
(Expert en gestion RH - Droit social - Paie)

PARTICIPANTS

RESPONSABLES ET COLLABORATEURS DES SERVICES RESSOURCES HUMAINES OU GESTION DES CARRIÈRES DES AGENTS PUBLICS, JURISTES, CHEFS DE SERVICE.

Prérequis : Disposer d'une connaissance préalable des statuts de la fonction publique.

OBJECTIFS

- ▶ Connaître les points clés de la loi de transformation de la fonction publique.
- ▶ Évaluer l'incidence des derniers textes applicables dans la fonction publique.
- ▶ Sécuriser ses actes de gestion RH au regard de la réforme.



CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrir les dates dans **votre ville** (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : ACRH

[CLIQUEZ ICI](#) 

Programme en 2 jours

Transformation du dialogue social

- ▶ **Évaluation :** QCM sur le dialogue social dans la fonction publique.
 - ▶ Les lignes directrices de gestion (décret du 29 novembre 2019).
- ▶ **Atelier sur les éléments clés** des lignes directrices de gestion.
 - ▶ Le recentrage des attributions des commissions administratives paritaires (décret du 20 novembre 2020, du 8 décembre 2020...).
 - ▶ L'institution d'un rapport social unique par le décret du 30 novembre 2020.
 - ▶ La création d'un comité social (CSA/CST/CSE) (décret du 20 novembre 2020, décret du 10 mai 2021).
 - ▶ L'encouragement à la négociation collective (ordonnance du 17 février 2021, décret du 7 juillet 2021).
 - ▶ Le rôle du Conseil commun de la fonction publique.

Évolution de la gestion des ressources humaines

- ▶ La gestion des agents contractuels. -> Les nouveaux cas de recours – La nouvelle procédure de recrutement (décret du 19 décembre 2019) – La création du contrat de projet (décret du 27 février 2020) – l'instauration d'une indemnité de précarité (décret du 23 octobre 2020) ▶ **Brainstorming sur les cas de recours – Étude d'un modèle de contrat.**
- ▶ La gestion des agents titulaires. -> Santé et sécurité : impacts des mesures issues de l'ordonnance du 25 novembre 2020 ▶ **Brainstorming : décrypter les mesures phares de l'ordonnance) – Harmonisation des sanctions disciplinaires.**
- ▶ Nouvelles dispositions en matière de déontologie (Élaboration d'un schéma récapitulatif sur la saisine de la HATVP). -> Généralisation de l'entretien professionnel : décret du 12 juin 2020 – Temps de travail et télétravail.

Promotion de la mobilité et accompagnement des transitions professionnelles

- ▶ La formation : portabilité des droits acquis sur le CPF (décret du 17 décembre 2019) – obligation de formation des nouveaux managers – nouvelles dispositions relatives à l'apprentissage.
- ▶ **Quiz** sur les nouvelles dispositions en matière de formation.
- ▶ L'accompagnement des transitions professionnelles : instauration de la rupture conventionnelle – portabilité du CDI – dispositif de détachement d'office (décret du 11 juin 2020) – dispositif d'accompagnement en cas de restructuration (décret du 23 décembre 2019, du 3 septembre 2020).
- ▶ **Analyse** d'une rupture conventionnelle et schéma de procédure.

Renforcement de l'égalité professionnelle

- ▶ **Évaluation :** Quiz introductif sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique.
- ▶ Les mesures sur le genre. -> Plan d'action d'égalité professionnelle et dispositif de signalement (décret du 13 mars et du 4 mai 2020) – Maintien des droits à avancement pendant le congé parental et la disponibilité – Nominations équilibrées.
- ▶ **Atelier :** élaboration d'un plan d'action et d'un dispositif de signalement.
- ▶ Les mesures sur le handicap : obligation d'emploi des travailleurs handicapés (décret du 13 mai 2020) – titularisation à l'issu d'un contrat d'apprentissage (décret du 5 mai 2020).
- ▶ **QCM d'évaluation** des acquis.

Tour de table pour recueillir les attentes des participants

Moyens pédagogiques : Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation

Évaluation des acquis formation : réalisée en fin de formation par un questionnaire écrit.

Sanction du parcours : Attestation de fin de formation